

Le mardi 29 juin 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée générale de l'APF : entre inquiétudes et mobilisation des adhérents

Plus de 300 adhérents de l'Association des Paralysés de France (APF) se sont réunis lors de l'Assemblée générale de l'association samedi 26 juin à Annecy. Abordant de nombreux sujets, les adhérents ont fait part de leurs inquiétudes relatives à une actualité marquée par de nets reculs pour les droits des personnes en situation de handicap.

Pour montrer leur forte mobilisation, deux motions et une déclaration ont été adoptés par les adhérents. Par ces textes, ils ont montré leur détermination à « Construire une société ouverte à tous », une société qui doit assurer l'effectivité des droits de l'homme, l'accessibilité universelle et l'absence de préjugés et de discriminations.

Dans le rapport moral 2009, Jean-Marie Barbier, président de l'APF a rappelé que l'année écoulée avait été l'année noire du handicap. Des régressions sociales et des reculs pour les droits des personnes en situation de handicap ont été constatés dans différents domaines : accessibilité, scolarisation, compensation ou encore revenu d'existence.

Le président a également assuré la vigilance de l'APF face aux débats actuels relatifs aux déficits publics et aux conséquences qui pourraient impacter directement les personnes en situation de handicap et leur famille.

L'accessibilité était à l'honneur avec un discours de Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy, qui a rappelé les enjeux de mise en accessibilité de sa ville. C'est sur ce même sujet que Camille Canuet, conseillère handicap au cabinet de Nadine Morano est venue lire un message de la ministre.

Temps fort de la journée, l'adoption par les adhérents de trois textes :

- **une motion sur les aides humaines : « reconnaître et financer tous les besoins et les services »**

Les adhérents ont demandé le respect de la liberté du choix des personnes en situation de handicap concernant les modalités d'intervention d'une aide humaine auxquelles elles souhaitent avoir recours.

- **une motion concernant la réforme des retraites : « préserver et élargir le droit des personnes en situation de handicap et des aidants familiaux »**

Les adhérents ont insisté sur l'importance de la prise en compte des personnes en situation de handicap et des aidants familiaux dans la réforme des retraites. Pour les adhérents, les orientations générales de cette réforme doivent préserver le droit et reconnaître la situation particulière des personnes en situation de handicap.

Enfin, suite au débat au Sénat le 24 juin sur la proposition de loi améliorant le fonctionnement des Maisons départementales des Personnes handicapées (MDPH) et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap qui prévoit de réintroduire le principe de « mesures de substitution » dans le cadre de construction neuves, **les adhérents de l'APF ont adopté une « une déclaration de vigilance pour une accessibilité et une conception universelles »**

Les adhérents ont fortement réaffirmé leur refus de toute remise en cause de « l'accès à tout pour tous » et demandent au président de la République et au gouvernement de garantir l'application

des principes d'accessibilité et de conceptions universelles tels qu'ils ont été définis par la convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

PJ : motions et déclaration de vigilance

Contacts :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65